

Alerte presse du 20 mai 2021

#GNR / #CNATP / #Artisanat / #Bâtiment / @gouvernementFR

La CAPEB se mobilise avec la CNATP pour exiger le report de la suppression du GNR

Paris, le 20 mai 2021 - Les entreprises du BTP avaient accepté la suppression du Gazole Non-routier (GNR) au 1^{er} juillet 2021 malgré l'importante augmentation de 50 % de ce poste dans leurs charges, en raison des engagements pris par le gouvernement : la création d'un carburant spécifique au BTP et l'élaboration d'une liste des engins et matériels devant/pouvant utiliser ce nouveau carburant coloré. A ce jour, aucun engagement ne sera mis en œuvre par le Gouvernement au 1^{er} juillet. Une situation inacceptable que dénonce la CAPEB, notamment dans un contexte de crise sanitaire et de pénurie de matériaux qui a contribué à fragiliser la rentabilité des entreprises artisanales du bâtiment.

La CAPEB appelle donc au report de la suppression du GNR d'une année supplémentaire et s'associe au mouvement que la CNATP prévoit d'organiser dans les départements les 28 et/ou 29 mai via les CAPEB départementales qui détermineront, au plus près du terrain, les modalités de leur participation dans le respect des valeurs républicaines et en évitant tout débordement.

Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB, précise : « *La situation économique actuelle, combinée à la suppression du GNR dans des conditions inappropriées, pourrait porter un coup fatal à certaines entreprises du bâtiment fragilisées par la crise. Face à cette non-tenue des engagements du gouvernement, nous avons décidé de nous joindre au mouvement citoyen initié par la CNATP qui aura lieu le 28 et/ou le 29 mai partout en France, dans le respect des gestes barrières et des valeurs républicaines.* »

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat du Bâtiment, lequel dénombre :*

- 557 306 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 99% des entreprises du Bâtiment
- 651 011 salariés, soit 59% des salariés du Bâtiment
- 56 093 apprentis, soit 77% des apprentis du Bâtiment

Ces entreprises réalisent 86,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 60% du CA du Bâtiment

** Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au Répertoire des métiers.*

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2020 »*

https://twitter.com/capeb_fr - www.capeb.fr

À propos de la CNATP :

Créée en 1993, la Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités. (www.cnatp.org). On compte

- 61179 entreprises de Travaux publics et de Paysage. 92,6 % de ces entreprises sont artisanales (moins de 20 salariés).
- 31663 entreprises sont Travaux publics soit 91,74 % du secteur,
- 25690 entreprises sont Paysagistes soit 96,34 %.
- Les effectifs salariés des entreprises de Travaux publics de moins de 20 salariés sont de 76077.

Contacts presse

CAPEB : Isabelle Planchais - tél : 01 53 60 77 81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr

Agence Hopscotch : Alice Augeraud - Tél : 01 58 65 00 54 - augeraud@hopscotch.fr